



LA LOGISTIQUE
URBAINE PENDANT
LES JOP



15 avril 2024

Webinaire CHAÎNE DU FROID *JOP 2024 : 100 jours pour anticiper !*

Jérôme DOUY – Directeur Délégué Union TLF

Christian ROSE – Directeur Transport et Logistique CGF

Jean-Philippe ELIE – Chef de projet numérique et innovant - LLC

Copyright © 2024 Union TLF/CGF



SOMMAIRE

I-JOP 2024 – Principales étapes

II-Les conditions de circulation JOP 2024

- Les voies réservées
- Périmètres

III-Les outils JOPTIMIZ



LA LOGISTIQUE
URBAINE PENDANT
LES JOP

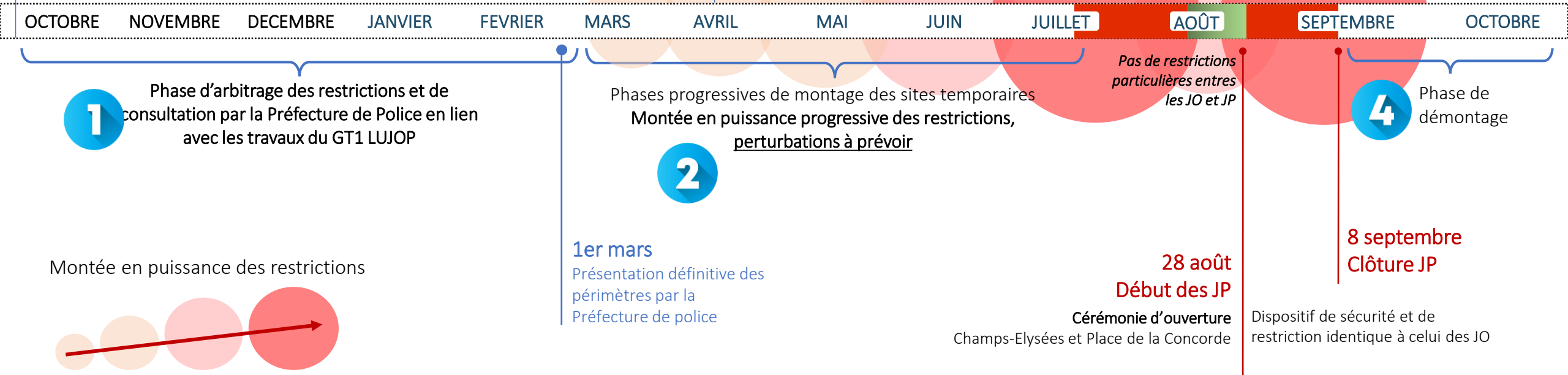


I-JOP 2024 – Principales étapes



Le calendrier des Jeux

Arbitrage et mise en place progressive des restrictions





II- Conditions de circulation JOP 2024



Les voies réservées

Les règles fixées pour les voies réservées :

- Les voies seront **activées entre le 15 juillet et le 15 septembre 2024**.
- Dispositif désactivé** entre les Jeux olympiques et paralympiques, à l'exception de l'A1.

Voies « Olympiques »

186 kilomètres de voies en région parisienne seront réservés aux personnes accréditées : athlètes, médias et famille olympique, ainsi que taxis, véhicules de secours et transports en communs.

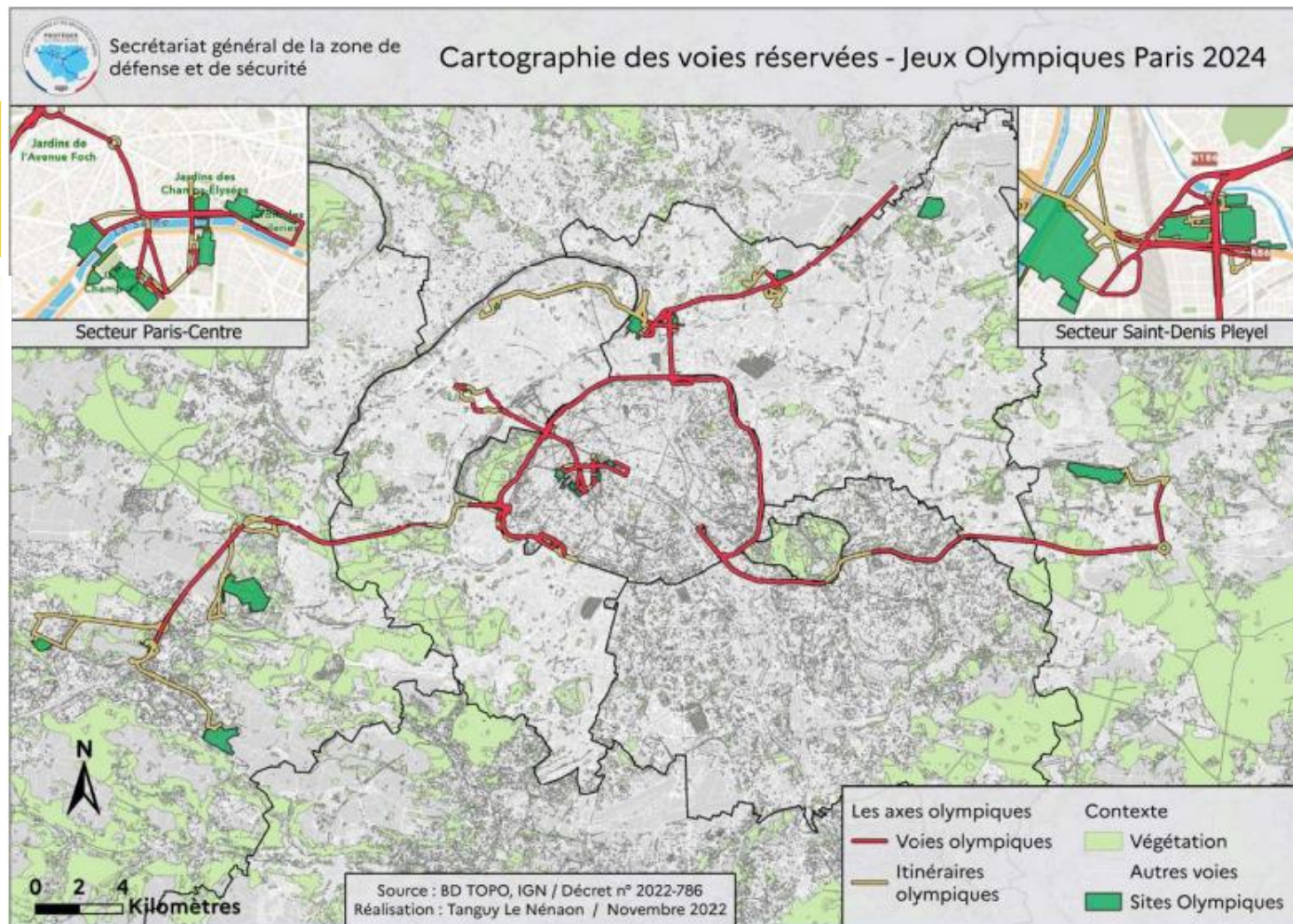
Elles feront l'objet d'une signalisation horizontale et verticale,

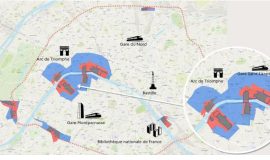
Voies dites « Concourantes »

▶ Portions identifiées d'itinéraires Olympiques avec un simple marquage au sol qui pourront être utilisés par l'ensemble des véhicules pour désenclaver la circulation.

Axes dits « alternatifs »

▶ Voies alternatives déclenchées par les autorités en cas d'empêchement de circuler sur la voie olympique.





Voies réservées qui subsisteront après les JOP (voies en héritage)

- Autoroute A1, les ¾ du Bd périphérique, A4 en 1 voie dans les 2 sens.

→ marquage au sol

→ équipement en moyens d'activation et de désactivation en temps réel (PMV)

→ activables à tout moment de la journée par décision de la PPP en fonction de l'état du trafic et des besoins de circulation, du 15 juillet au 12 août puis du 28 août au 11 septembre.....

... **Sauf** A1 activable du 15 juillet au 11 septembre.

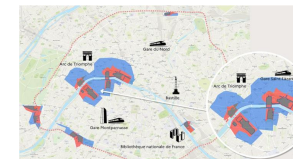
Voies réservées qui disparaîtront après la fin des JOP

- Autres voies identifiées par le Décret de mai 22 modifié par le décret du 9 février 2024

→ signalisation verticale et marquage au sol

→ activées H24 du 15 juillet au 12 août puis du 28 août au 11 septembre.

Réglementation de la circulation en Ile de France



JOP : levée partielle des interdictions de circuler

Un [arrêté du 3 avril 2024](#) publié également au JO le 7 avril 2024 lève partiellement les interdictions de circulation des véhicules de transport de marchandises de plus de 7,5 t dans le cadre des JOP.

2 types de flux sont à distinguer :



1. Flux pour le compte du COJOP : sites de compétition et non-compétition officiels

Champ d'application :

les véhicules strictement identifiés pour le flux COJOP et munis de justificatifs (voir ci-dessous).

Détail : la levée d'interdiction concerne :

- Tout le territoire national : du 1/5 au 31/10 pour la période des WE et des jours fériés (interdictions permanentes et complémentaires)
- IDF : du 8/4 au 16/09 (interdictions particulières à l'IDF)
- Les retours à vide sont aussi autorisés.

Les préfets de zones de défense et de sécurité sont habilités à prendre des dérogations exceptionnelles à titre temporaire pour gérer le flux de marchandises à destination ou en provenance des sites officiels dans leur périmètre de compétence.

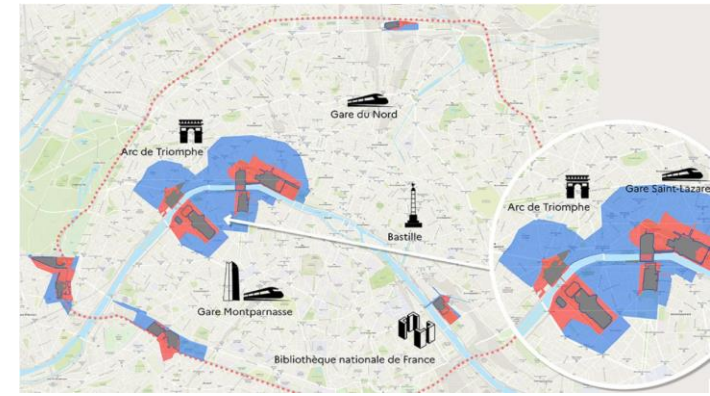
2. Flux commun pendant la période des JOP (en dehors des sites officiels)

Détail

- **IDF et dans les départements limitrophes : du 19/7 au 16/9 en**, les interdictions sont levées pour :
 - Les **transports denrées et produits destinés à l'alimentation humaine et animale, à l'hygiène et à la santé humaine et animale**,
 - L'approvisionnement et l'évacuation du **linge dans les structures hôtelière** (uniquement) et
 - L'évacuation des **déchets**.
- **Les autres territoires :** les préfets de zones de défense et de sécurité sont habilités à prendre des dérogations exceptionnelles à titre temporaire afin d'assurer la continuité de la chaîne d'approvisionnement des populations en produits essentiels, l'hébergement ou l'évacuation des déchets dans les zones qui accueillent des épreuves olympiques.

Les justificatifs : le conducteur a l'obligation de justifier la nature de la marchandise transportée par tout moyen (lettre de voiture, attestation etc) pour le transport chargé et/ou à vide. Le justificatif doit se trouver à bord du véhicule ou être immédiatement accessible s'il est dématérialisé.

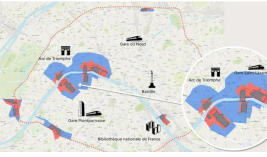
Les périmètres bleus 1/3



■ Règles du jeu

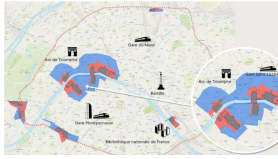
- Activation : de H- 2h30 avant le début de la première épreuve de la journée, jusqu'à H + 1 après la fin de la dernière épreuve
- Accès interdit au transit pendant l'activation mais desserte locale autorisée
- Contrôles aléatoires quotidiens à leur entrée (non matérialisé, ni signalisé physiquement)
- Pas d'axes d'entrée fermés à la circulation
- Libre circulation, y compris en transit, de tout véhicule en dehors de la période d'activation

Les périmètres bleus 2/3



- **Justificatifs à produire pour fluidifier les contrôles (en cours de validation)**
- Préenregistrement **RECOMMANDÉ** des entreprises non obligatoire (raison sociale, Kbis, CI du dirigeant) et de leurs véhicules (N° immatriculation) sur une **plateforme LUJOP**
- Délivrance d'un QR code (numérique et imprimable en vue d'être apposé sur le pare-brise) attaché à l'entreprise, **valable sur tous les périmètres et pour toute la durée des JOP**
- En cas de contrôle, deux options possibles:
 - présentation par le conducteur sous format papier ou numérique du document commercial qui atteste du motif de la présence (demande de facsimilé – Mémo pédagogique pour les FSI).
 - Téléchargement préalable du QR code avec l'immatriculation du véhicule et un document commercial justifiant sa présence dans le périmètre

Les périmètres bleus 3/3



▪ Points divers

- Stationnement des véhicules motorisés

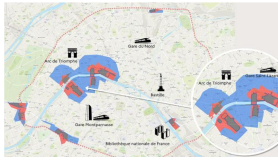
→ Identification supplémentaire des espaces nécessaires au stationnement et aux ruptures de charge porté par LUJOP auprès des autorités – **Création sur Paris de 50 aires de livraisons supplémentaires.**

→ Recours au disque numérique dans les zones bleues critiques (zone centrale dans Paris, Village Olympique et Stade de France voire Porte de Versailles) – En cours de discussion.

- Transport de marchandises dangereuses

→ Evolution : Possibilité de circulation des MD qualifiées de 1ère nécessité (cf tableau des dérogations)

Les périmètres Rouge 1/2



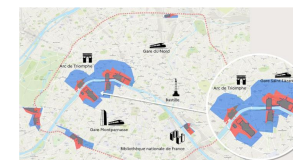
■ Règles du jeu

- Activation : de H- 2h30 avant le début de la première épreuve, jusqu'à H + 1 après la fin de la dernière épreuve (sauf village olympique activé H24 et cas particuliers des épreuves sur route)
- Circulation des véhicules motorisés (2 roues et plus) :
 - Principe : Interdiction de toute circulation pendant l'activation (autorisée en dehors de ces périodes)
 - Exception : Accès au périmètre sous réserve que l'entreprise soit inscrite sur la plateforme, que le conducteur soit validé par la PP (notion de dérogation), mais seulement dans les **créneaux horaires ouverts par la PP fixés chaque jour** et pour chaque site (en cours d'inventaire par la PP).
- Circulation des piétons, des vélos et vélo cargo : autorisée H24 – Mise en place dans le Mémo pédagogique auprès des FSI
- Ouverture de couloir d'accès dédié au fret (tous types de moyens de transport) – liste des points d'entrée en cours de décision.

■ Accès et contrôles

- Couloirs d'accès pour les véhicules motorisés professionnels sous régime dérogatoire (inventaire en cours d'établissement) + contrôles systématiques de sûreté (personnes et marchandises)
- Axes interdits en permanence à toute circulation motorisée et à tout stationnement (inventaire en cours d'établissement)

Les périmètres Rouge 2/2



▪ Obtention de la dérogation pour les circulations soumises à laisser-passer

→ Préenregistrement des entreprises, de leurs véhicules (N° d'immatriculation) et de leurs personnels sur **une plateforme PPP « PASS JOP »** (Prévision Mai)

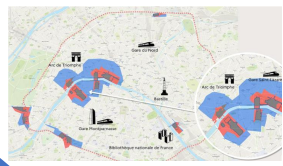
Orientation à date → Délivrance d'un QR code (numérique et imprimable) pour chaque véhicule et pour chaque personnel (sans associer un véhicule à un personne), valables sur tous les périmètres et pour toute la durée des JOP.

→ Prévoir un délai de traitement des demandes de préenregistrement de quelques heures à quelques jours

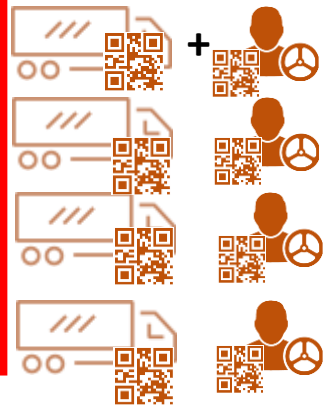
→ Présentation de tout justificatif attestant du motif pour circuler dans le périmètre (document de transport, bon de commande , ordre de dépannage etc).

Véhicules des acteurs de la logistique					
29	Véhicules de livraisons nécessaires pour le réapprovisionnement d'établissements d'activité professionnelle (commerciaux, médicaux, etc.)	Oui	Oui selon créneaux autorisés	Oui	Attestation employeur + certif d'immatriculation + titre d'identité + justificatif de livraison pour équipage : titre

Synthèse : Les règles / conditions de circulation



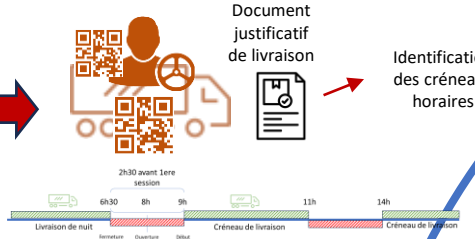
Besoin de livrer / circuler en zone **ROUGE**



Pré-inscription en liste Blanche



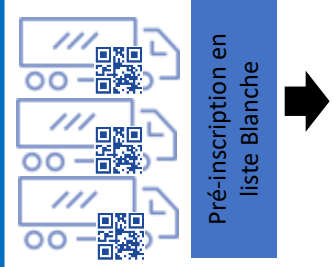
QR code généré pour toute la période des jeux et pour tous les périmètres



Document justificatif de livraison

Identification des créneaux horaires

Besoin de livrer / stationner en zone **BLEU**



Pré-inscription en liste Blanche



JOptimiz



Contrôles aléatoires

Risque d'attente

Contrôles aléatoires

Pas de rues fermées en zone bleu



Voie livraisons

Aires de livraison d'approche

Entrée libre

Voies interdites

Risque de stationnement important: Résidents, COJO, médias, forces de l'ordre.

Point de cisaillement

SILT

Voie accès spectateurs

Voie accès spectateurs

ou

JOP 2024

Action TLF / CGF et communication

Publication de GUIDE TRANSPORT ET LOGISTIQUE DES JEUX 2024 : Poursuivre la dynamique d'information concernant les restrictions de circulation en poursuivant un double objectif :

- Informer les professionnels sur l'état de la réglementation et les restrictions attendues (*document évolutif par nature*)
- Alerter les autorités sur les inquiétudes des professionnels et les points de rupture à considérer pour que la logistique puisse continuer à fonctionner au mieux pendant les Jeux.





Conclusions



Conclusions 1/2

- **1er enseignement** : Le croisement de la délimitation et des modalités d'activation des périmètres de sécurité/circulation avec le calendrier des épreuves permet aux entreprises d'examiner dès à présent leur situation avec leurs clients et de commencer à bâtir leur plan de continuité d'activité –identification des clients localisés dans les périmètres rouges et des conditions dans lesquelles ils pourront être desservis:
 - Soit en véhicule motorisé (pendant les périodes de non activation des périmètres rouges ou sur dérogation pendant leur activation)
 - Soit à pied depuis les véhicules motorisés stationnés en périmètres bleus
 - Soit en velo cargo depuis un point de rupture de charge situé en périmètre bleu
- **2ème enseignement** : les conséquences de la mise en place des voies réservées doivent être anticipées par les acteurs de la chaine (fournisseurs expéditeurs, transporteurs et clients destinataires)

Conclusions 2/2

▪ 3ème enseignement: L'illusion des dérogations de circulation dans les périmètres rouges

- Délai de traitement administratif de la demande de QR codes incompatible avec les exigences logistiques
- Contraintes de stationnement (places occupées par les riverains, les forces de l'ordre, le COJO et médias)
- Contraintes d'accès (check points obligatoires) et de de circulation
- Risques d'immobilisation en cas de dépassement des horaires

▪ Points de vigilance/Préconisations

- Le recours aux dérogations doit demeurer exceptionnel pour éviter la thrombose
- Les plans de continuité d'activité des entreprises doivent donc être bâtis sur le principe de l'interdiction de toute circulation motorisée dans les périmètres rouges pendant leur activation
- Ne pas s'appuyer sur les dérogations pour espérer rester dans le « business as usual »



III- Les outils JOPTIMIZ





La Logistique Urbaine pendant les JOP

Le programme CEE **InTerLUD+**, la DGITM, la Ville de Paris, la Métropole du Grand Paris et le Club Logistique en Or ont initié la démarche collaborative **LUJOP**.

JOptimiz.green est une plateforme web créée dans le cadre de LUJOP, regroupant plusieurs services numériques qui simplifieront les livraisons des entreprises en zones bleues pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Ces outils résultent d'un travail collaboratif entre la DGITM, la Ville de Paris, les fédérations et confédérations professionnelles ainsi qu'une quinzaine d'entreprises pilotes.

Visualiz : une carte interactive avec des points d'intérêt sur toute l'Île-de-France

Itinériz : un calculateur d'itinéraire optimisé pour les trajets en Île-de-France

Circuliz : un système QR Code permettant de circuler dans toutes les zones bleues

Numériz : un disque numérique pour déclarer un stationnement sur les aires de livraison dans les zones bleues critiques

La plateforme web JOptimiz.green

Rassemble l'ensemble des outils numériques dédiés à la livraison pendant les JOP2024.

Les entreprises pourront s'inscrire préalablement sur JOptimiz pour obtenir le QR Code permettant de livrer dans les zones bleues.



www.joptimiz.green

InTerLUD

Affluence des zones

Déclarations

Votre flotte

AlloHouston

SIRET
43279593800021

Téléphone
06 12

[Conditions Générales d'Utilisation](#)
[Règles de confidentialité](#)

[Contactez-nous](#)

[Se déconnecter](#) [→]

Affluence de zones bleues

Mercredi 24 juillet

Affluence Village Olympique



Déclarer accès

Affluence Stade de France



Déclarer accès

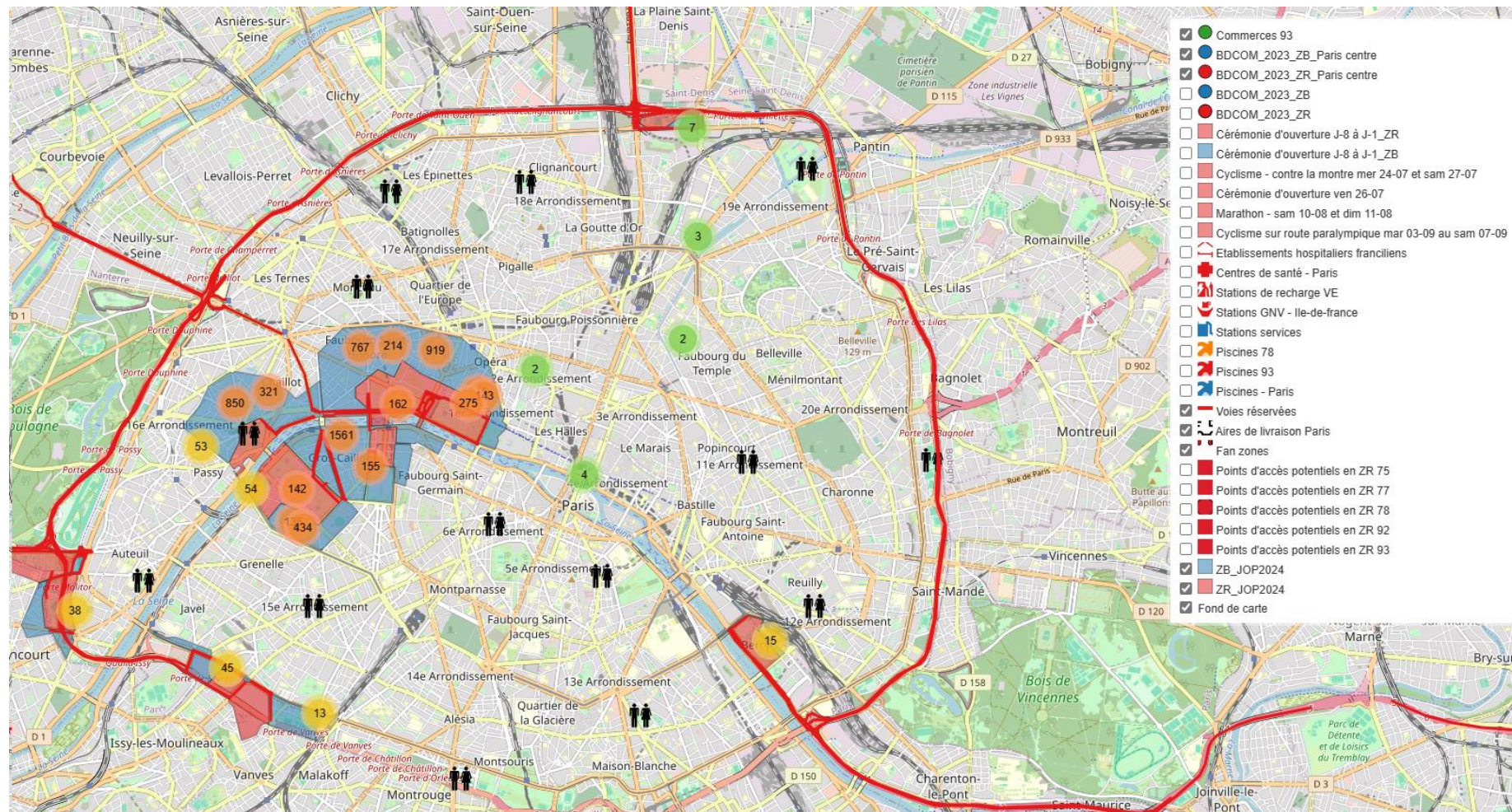
Affluence Champ de Mars



Déclarer accès

Visualiz – carte interactive avec des points d'intérêt

Permet d'anticiper les livraisons en identifiant en amont les points d'intérêt (commerces, centres de santé, fan zones...) impactés par le dispositif réglementaire des JOP2024



Deux types de support à disposition des entreprises

→ carte web publiée sur JOptimiz.green

→ couches géographiques (format shapefile) téléchargeables sur JOptimiz.green (exploitables dans un logiciel SIG comme QGIS)

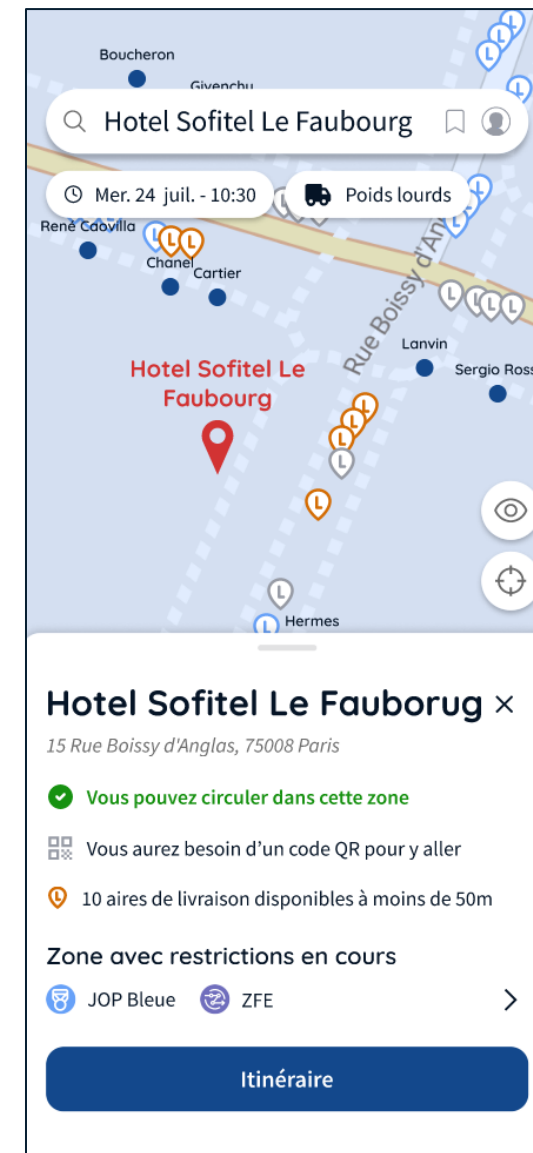
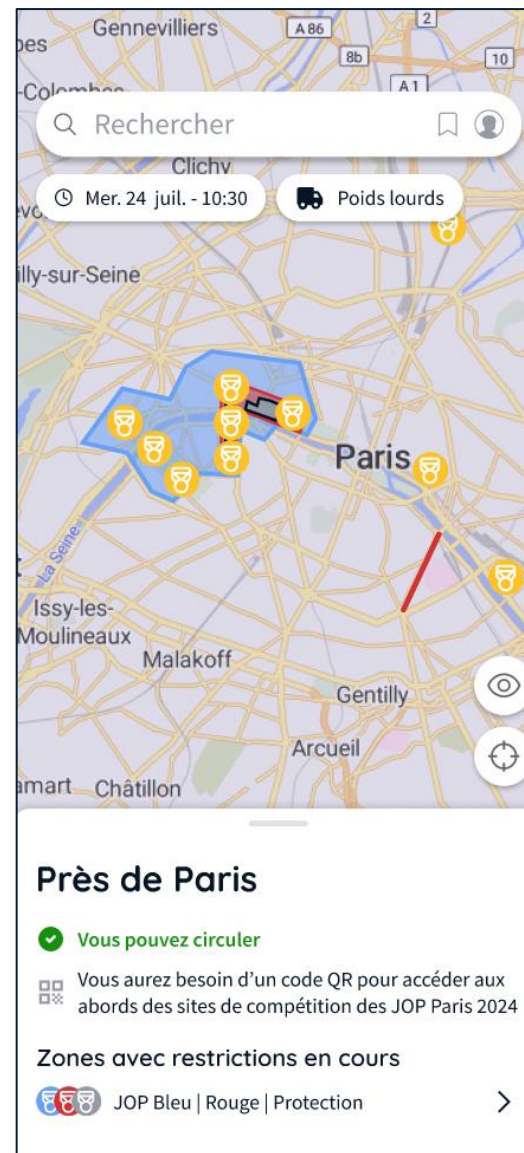
Itinériz – calculateur d’itinéraire optimisé pour les trajets franciliens

Planification des tournées et des livraisons avant et pendant les JOP2024, modification des trajets en temps réel

Support → application mobile et desktop (ordinateur)

Intégration de nombreux paramètres

- ❖ Zones sécurisées (bleues et rouges)
- ❖ Voies réservées
- ❖ Aires de livraison
- ❖ Fan zones
- ❖ Arrêtés de circulation publiés par les collectivités territoriales franciliennes
- ❖ ...





CirQliz – QR Code zones bleues

Facilite les contrôles des forces de l'ordre dans toutes les zones bleues, afin de fluidifier le trafic en empêchant la congestion liée aux contrôles.

Support → le QR code sera disponible en version numérique (et imprimable) sur JOptimiz.green et sur l'application mobile Numériz



Le QR Code **n'est pas obligatoire** mais fortement recommandé.

Peu importe le nombre de livraisons à effectuer dans une zone bleue un jour donné, il suffira de déclarer une seule livraison pour pouvoir entrer dans ce périmètre bleu grâce au QR Code.

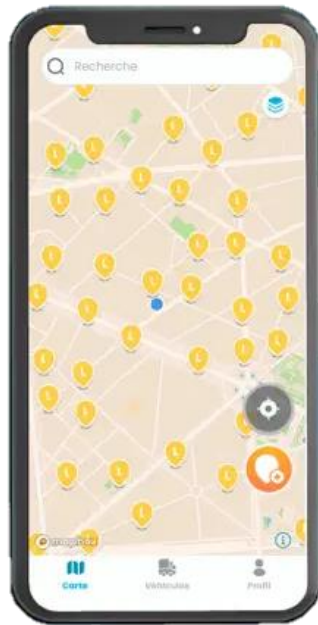
Numéris – disque numérique pour stationner sur les aires de livraison

Permet de déclarer un arrêt sur une aire de livraison. Visualisation des emplacements de livraison libres et occupés

Support → application mobile (iOS et android)



Usage **obligatoire** sur la zone bleue Concorde / Champ-de-Mars



Localisation directe sur la carte des **aires de livraison disponibles**

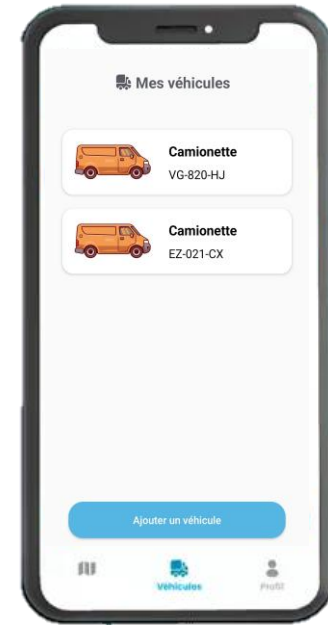
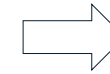
L (picto jaune avec une lettre L)



Déclaration du stationnement **en 1 clic** (géolocalisation automatique)



Affichage d'un compteur indiquant au conducteur le temps restant pour livrer. Arrêt du compteur **en un clic** ou **automatiquement** (fonction géorepérage)



Possibilité **d'enregistrer plusieurs véhicules** dans l'application mobile. **Alertes sur téléphone** (temps de stationnement restant)